

EVOLUTION DU PLUI DU PAYS DE CUNLHAT

Par délibérations en date du 10 février 2022 puis par arrêté, le Conseil Communautaire d'Ambert Livradois Forez, compétent en matière de planification et aménagement de l'espace, a décidé de lancer deux procédures permettant l'évolution sans atteinte au projet d'aménagement et de développement durables du PLUi du Pays de Cunlhat : une révision sous format allégée et une modification.

Le PLUi fixe les règles d'utilisation du sol sur tout le territoire, c'est-à-dire qu'il permet de définir la vocation des différentes parties du territoire et de délivrer les autorisations d'urbanisme nécessaires à certaines constructions ou travaux.

Le périmètre de l'ancien Pays de Cunlhat (Auzelles, Brousse, Ceilloux, Cunlhat, Domaize, La Chapelle-Agnon et Tours sur Meymont) dispose d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en 2016. Depuis, l'application du document a permis de mettre en avant des incohérences et des ajustements à prendre en compte. De plus, plusieurs projets ont émergé depuis son approbation, nécessitant une reprise du PLUi.

Le phénomène de rétention foncière et la nécessité d'inciter la réhabilitation du patrimoine bâti existant nécessitent également des ajustements du plan de zonage.

Afin de pouvoir faire évoluer le PLUi du Pays de Cunlhat, Ambert Livradois Forez a donc lancé deux procédures : une révision sous format allégée et une modification du PLUi.

Ces 2 procédures n'ont pas pour but de revoir entièrement le PLUi, mais à permettre quelques adaptations du plan de zonage, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation, sans remise en cause du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Il est rappelé que le PLUi doit être compatible avec les lois, le code de l'urbanisme et avec le Schéma de Cohérence Territoriale Livradois Forez.

Les adaptations envisagées ne peuvent donc être envisagées qu'à la marge. Il ne s'agit pas de revoir complètement le plan de zonage.

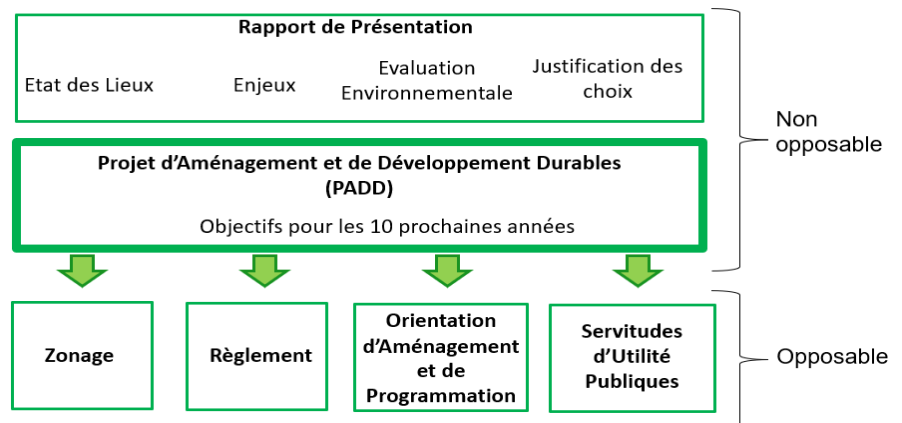
Tout autre objet ne pourra pas être étudié dans le cadre de cette procédure.

La concertation est un moyen d'informer la population tout au long de l'étude, de lui permettre de réagir au fur et à mesure que le projet prend forme. Elle concerne donc l'évolution générale du territoire du Pays de Cunlhat et prend en compte uniquement l'intérêt public. Elle a lieu pendant toute la durée des études et ce jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée et jusqu'à la finalisation des études pour la modification.

Un bilan de cette concertation sera réalisé avant l'arrêt du projet par le Conseil Communautaire pour la révision allégée.

Aussi, n'hésitez pas à faire part de vos remarques sur ces deux procédures ; un registre est à votre disposition **en Mairie et au siège de la Communauté de Communes**.

Les pièces du PLU



BUREAU DE TABAC

Suite à plusieurs demandes de création d'un tabac, le directeur régional des douanes à Clermont-Ferrand a décidé, le 21/01/2022, de l'implantation d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de Cunlhat.

La procédure d'attribution de la gérance de ce débit de tabac se déroulera selon le calendrier suivant :

- Une annonce légale a été publiée dans « La Montagne » du **4 février 2022**.
- Un cahier des charges sera déposé en mairie **du 17 février au 17 avril 2022**.
- Les débitants intéressés par un transfert de leur débit à Cunlhat ont **jusqu'au 4 mai 2022** pour faire une demande.

Les futurs candidats devront adresser au bureau de douane de Clermont-Fd un dossier de candidature complet **avant le 3 mai 2022**. Enfin, l'ouverture des enveloppes des personnes intéressées par l'appel à candidature sera fixée **entre le 10 et le 16 mai 2022**.

AVENIR ET ÉVOLUTION DU BOURG DE CUNLHAT

L'année 2022 s'annonce riche en dynamiques participatives. La commune de Cunlhat a postulé et été sélectionnée pour différents programmes qui visent à penser ensemble l'avenir du bourg.

La commune de Cunlhat est lauréate, avec les communes d'Arlanc et d'Ambert, du programme « Petites villes de demain » lancé par le gouvernement en octobre 2020. L'objectif de ce dispositif, d'une durée de 6 ans, est de renforcer les centralités du territoire qui font moins de 20 000 habitants.

Cunlhat a donc une année pour définir une stratégie de confortement de son bourg. Pour cela elle a décidé de s'engager dans plusieurs études thématiques : une étude d'aménagement urbain portant sur les espaces publics et certains bâtiments stratégiques ainsi qu'une étude spécifique sur la circulation (automobile, poids lourds, cycliste, et piétonne) et les stationnements.



Durant l'année 2022, des temps de concertation public, des permanences et des ateliers thématiques seront organisés afin d'informer et de travailler avec l'ensemble de la population sur ces sujets.

Au programme : réflexion sur l'aménagement des espaces publics du centre-ville, lutte contre les bâtiments vacants et réflexion sur les bâtiments stratégiques comme l'ancienne école Saint-Joseph.

Le chalet (ancien office du tourisme), Place du Marché, fera office de maison du projet.

Un premier temps est organisé le **24 et 25 mars** dans la maison du projet qui aura pour objectif de recueillir les premières impressions et d'engager les échanges avec les citoyens cunlhatois. Cette première concertation se clôturera par une réunion publique le **vendredi 25 mars à 18h** à la salle des fêtes de Cunlhat.

Une deuxième résidence innovante portée par le collectif REACT **du 2 au 10 avril**.

La commune accueillera aussi au printemps 2022 l'expérimentation d'une "Résidence Territoriale" issue de l'initiative "Du Commun dans votre commune". Dix animateurs aux compétences variées séjourneront à Cunlhat pour s'immerger dans la vie du bourg et proposer des ateliers participatifs questionnant le passé, le présent et l'avenir de la commune.

Cette résidence est organisée en 3 temps :

- Un temps de préparation, **du 11 au 13 mars**, pour repérer les lieux et prendre contact avec les habitants, et lancer la dynamique de la résidence. Le samedi 12 aura lieu une conférence et une présentation de l'équipe et du projet.
- La Résidence, **du 2 au 10 avril** : des ateliers et activités mêlant interviews, ateliers collectifs, co-construction de supports... et bien sûr des temps festifs et conviviaux ! Pendant cette semaine, les résidents investiront le chalet le temps de la résidence où vous pourrez les rencontrer à tout moment.

Rendez-vous le **samedi 12 mars à 18h** à la salle des fêtes ou place du marché, pour une présentation de la résidence suivi d'un atelier "La commune de mes rêves" proposé par Ulysse Blau, membre du collectif.

"Du Commun dans votre commune" est une initiative pensée et imaginée par un groupe de citoyens et professionnels divers, animés par l'envie d'expérimenter de nouvelles façons de faire territoire. Elle vise à associer élus, habitants et acteurs locaux dans une réflexion sur l'avenir de leur territoire, et de les accompagner dans la mise en action.

MAISON AGES ET VIE

Une maison Ages & Vie pour personnes âgées dépendantes va bientôt ouvrir à CUNLHAT. Composée de deux bâtiments comprenant chacun 8 logements privatifs de plain-pied et un grand espace partagé, chaque colocation Ages & Vie est un lieu à taille humaine, convivial, dans lequel des personnes âgées en perte d'autonomie bénéficient de l'accompagnement d'auxiliaires de vie, présentes 7 jours/7 pour les aider dans les actes de la vie quotidienne selon leurs besoins (préparation des repas, aide au lever, au coucher, à la toilette, ménage, entretien du linge...).

Pour tout renseignement : Mme Maëlys LEVEBvre - **07 56 02 64 54** - maelyslefebvre@agesetvie.com